



Distance domicile lieu de travail

Par **PAUGET**, le **02/04/2012** à **08:28**

Bonjour,

Je travaille dans une société située à 30 km de mon domicile.

Mon directeur possédant 2 autres sociétés indépendantes, il me demande d'aller travailler sur un autre site pendant 4 mois, à raison de 4 jours par semaine.

Ce site est situé à 70 km de mon domicile. A t'il le droit de me faire travailler aussi loin ? Ai-je le droit de refuser ?

Merci de votre retour.